

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 08 mai 2019, à 19 heures 00.

Étaient présents : MM Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
Denis Lehoux, conseiller de Saint-Séverin;
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Bernard Gendreau, conseiller de Beauceville;

Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jonathan V. Bolduc constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6590-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche 3.1 Séance régulière du 10 avril 2019
4.	Administration et finances 4.1 Dépôt – États financiers vérifiés 2018 4.2 Liste des comptes à payer 4.3 CLD - Entente 2019 4.4 PGMR 4.5 Plan de conservation des archives 4.6 Mauvaises créances FLI-96 et FLI-97 4.7 Mauvaises créances FLI-217 et FLS-217 4.8 Mauvaises créances FLI-FLS-191 et FLI-FLS-231
5.	Ressources humaines 5.1 Embauche temporaire – Technicien en évaluation
6.	Environnement 6.1 Dépôt du rapport annuel LES
7.	Aménagement du territoire 7.1 Adoption du document sur la nature des modifications (EV 203-18) 7.2 Analyse de conformité - Règ. 627-11-19 zonage – STJB 7.3 Analyse de conformité – Règ. 2018-401 zonage – Beauceville 7.4 Analyse de conformité – Règ. 2019-410 zonage – Beauceville 7.5 Analyse de conformité – Règ. 232-19 construction – STJE 7.6 Demande CPTAQ – Bureau municipal de St-Joseph-des-Érables 7.7 Plan régional des milieux humides et hydriques - Proposition
8.	Évaluation foncière

	8.1 Prolongation de la date limite des rôles d'évaluation pour 2020
9.	Développement économique et social 9.1 MADA 2019 9.2 Programme Mobilisation-Diversité – résolution MRC Beauce-Sartigan 9.3 Lettre d'appui – Projet Place aux jeunes MRC Robert-Cliche 9.4 Recommandations – FSPS 9.5 Prix du Patrimoine 2019 – Jean-Paul Bernard 9.6 Prix du Patrimoine 2019 – Florian Gagné
10.	Correspondances
11.	Affaires nouvelles 11.1 Village Aventuria – Motion de félicitations
12.	Période de questions
13.	Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE

3.1 Séance régulière du 10 avril 2019

6591-19 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 10 avril 2019 soit adopté, tel que présenté.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Rapport des États financiers au 31 décembre 2018

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt des états financiers vérifiés 2018 de la MRC.

4.2 Liste des comptes à payer

6592-19 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes (comme si au long reproduit) soit adoptée et que le directeur général soit mandaté pour effectuer le paiement :

Liste des comptes au 08 mai 2019	434 087.22 \$
----------------------------------	---------------

4.3 CLD – Entente 2019

ATTENDU QUE l'entente de délégation au CLD Robert-Cliche se termine au 31 décembre 2019 ;

ATTENDU QU'une partie des Fonds que la MRC Robert-Cliche octroie au CLD provient du FDT;

ATTENDU QUE le FDT est lié au pacte fiscal avec le gouvernement du Québec, qu'il arrive à échéance au 31 mars 2020 et qu'il n'est pas, pour l'instant, reconduit;

ATTENDU QUE l'entente comporte une clause de renouvellement automatique;

6593-19 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche informe le CLD qu'elle ne renouvellera pas l'entente de délégation dans sa forme actuelle, mais s'engage à signer une nouvelle entente dès que les paramètres seront connus.

4.4 Fonds réservé – Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR)

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche s'est pourvue d'un Fonds affecté dédié au PGMR;

ATTENDU QUE le surplus de l'exercice 2018 de la MRC est de 302 242 \$;

ATTENDU QUE ce montant inclut une somme de 163 640 \$ provenant directement des opérations reliées à la gestion des matières résiduelles;

6594-19 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche transfère 163 640 \$ de son surplus non affecté au Fonds réservé à la mise en œuvre du PGMR.

4.5 Plan de conservation des archives

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette Loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette Loi ;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

6595-19 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relatif aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la MRC Robert-Cliche.

4.6 Mauvaises créances FLI-96 et FLI-97

ATTENDU QUE l'aide financière de 25 000 \$ accordée par le Fonds local d'investissement (Volet Relève) pour le dossier FLI-096 sous forme de prêts sans garantie le 14 janvier 2010 ;

ATTENDU QUE l'aide financière de 50 000 \$ accordée par le Fonds local d'investissement (Volet croissance) pour le dossier FLI-097 ;

ATTENDU QUE le solde du prêt FLI-096 est de 10 322.57 \$ et que le solde du prêt FLI-097 est de 25 198.58\$;

ATTENDU QUE le solde total des prêts FLI 96 et FLI 97 correspond à 35 521,15\$;

ATTENDU QUE lors de la réunion du comité d'investissement tenue le 6 février 2019, les membres du comité recommandent de ne pas poursuivre d'autres procédures de recouvrement et de radier les comptes FLI-96 et FLI -97 ;

6596-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche radie le solde de la dette des prêts FLI-96 et FLI-97.

4.7 Mauvaises créances FLI-217 et FLS-217

ATTENDU QUE l'aide financière de 11 250 \$ accordée par le Fonds local d'investissement et de 3 750 \$ par le Fonds local de solidarité pour le dossier FLI-FLS-217 sous forme de prêts sans garantie le 30 août 2017 ;

ATTENDU QUE le solde du prêt Fonds local d'investissement FLI-217 est de 11 020.71 \$ et que le solde du prêt Fonds local de solidarité FLS-217 est de 3 715.67 \$;

ATTENDU QUE le solde total du prêt FLI-FLS-217 correspond à 14 736.38 \$;

ATTENDU QUE lors de la réunion du comité d'investissement tenue le 6 février 2019, les membres du comité recommandent de ne pas poursuivre d'autres procédures de recouvrement et de radier le compte FLI-FLS-217 ;

6597-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche radie le solde de la dette des prêts FLI-217 et FLS-217.

4.8 Mauvaises créances FLI-FLS-191 et FLI-FLS-231

ATTENDU QUE l'aide financière de 37 500 \$ accordée par le Fonds local d'investissement (FLI) est de 12 500 \$ par le Fonds local de solidarité (FLS) pour le dossier FLI-FLS 191 sous forme de prêts sans garantie le 28 août 2015 ;

ATTENDU QUE l'aide financière de 18 750 \$ accordé par le Fonds local d'investissement (FLI) et de 6 250 \$ pour le Fonds local de solidarité (FLS) pour le dossier FLI-FLS 231 sous forme de prêts sans garantie le 27 février 2018 ;

ATTENDU QUE le solde du prêt Fonds local d'investissement FLI-191 est de 15 490.13 \$ et que le solde du prêt Fonds local de solidarité FLS-191 est de 5 612.89 \$;

ATTENDU QUE le solde du prêt Fonds local d'investissement FLI-231 est de 18 750\$ et que le solde du Fonds local de solidarité FLS-231 est de 6 250\$;

ATTENDU QUE le solde total des prêts FLI 191 et FLI 231 correspond à 34 240,13\$ pour le Fonds local d'investissement et que le solde total des prêts FLS-191 et FLS-231 correspondent à 11 862.89\$ pour le Fonds local de solidarité ;

ATTENDU QUE lors de la réunion du comité d'investissement tenue le 6 février 2019, les membres du comité recommandent de ne pas poursuivre d'autres procédures de recouvrement et de radier les comptes FLI-FLS 191 et FLI-FLS 231.

6598-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche radie le solde de la dette des prêts FLI-FLS-191 et FLI-FLS-231.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Embauche temporaire – Technicien en évaluation

ATTENDU QUE l'absence d'un technicien en évaluation pour une période estimée à 6 mois;

6599-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche temporaire d'un technicien en évaluation.

6. ENVIRONNEMENT

6.1 Dépôt du rapport annuel LES

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a exploité jusqu'en 1996 un lieu d'enfouissement sanitaire qui a depuis été fermé conformément aux normes du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE la MRC doit produire annuellement un rapport de suivi post-fermeture détaillant les interventions réalisées durant la saison de traitement et joindre tous les certificats d'un laboratoire accrédité d'échantillonnages résultant de chacune des 6 campagnes de caractérisation obligatoires. Ce rapport doit être transmis au MELCC;

ATTENDU QU'un résumé du rapport annuel de suivi post-fermeture 2018 du lieu d'enfouissement sanitaire est déposé pour adoption par le conseil des maires de la MRC;

6600-19 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le conseil adopte le rapport annuel 2018 du suivi post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC Robert-Cliche et que celui-ci soit transmis au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques du Québec.

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Adoption du document sur la nature des modifications (EV 203-18)

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté le 13 février 2019, le règlement 203-18 modifiant le SADR afin d'autoriser, par dérogation, l'agrandissement des serres de l'entreprise Ferme Pleine Terre inc./Serres Saint-Joseph-de-Beauce, en empiétant dans la zone inondable de récurrence 0-20 an de la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE ce règlement est entré en vigueur le 11 avril 2019, suite à l'avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4, adopter un document qui indique la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales suite à l'entrée en vigueur du règlement 203-18 modifiant le SADR;

6601-19 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités advenant suite à l'entrée en vigueur du règlement 203-18 modifiant le SADR.

7.2 Analyse de conformité – Règl. 627-11-19 zonage – STJB

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 11 mars 2019, a adopté le règlement numéro 627-11-19 amendant le Règlement de zonage portant le numéro 627-14;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 13 mars 2019;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6602-19 SUR LA PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 627-11-19 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

7.3 Analyse de conformité – Règl. 2018-401 zonage – Beauceville

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Beauceville, lors de sa séance tenue le 4 mars 2019, a adopté le règlement numéro 2018-401 amendant le Règlement de zonage portant le numéro 2016-341;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 3 avril 2019;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le

cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6603-19 SUR LA PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 2018-401 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Beauceville un certificat de conformité à cet égard.

7.4 Analyse de conformité – Règl. 2019-410 zonage – Beauceville

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Beauceville, lors de sa séance tenue le 4 mars 2019, a adopté le règlement numéro 2019-410 amendant le Règlement de zonage portant le numéro 2016-341;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 3 avril 2019;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6604-19 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 2019-410 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Beauceville un certificat de conformité à cet égard.

7.5 Analyse de conformité – Règl. 232-19 construction - STJE

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, lors de sa séance tenue le 2 avril 2019, a adopté le règlement numéro 232-19 amendant le Règlement de construction portant le numéro 219-17;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 10 avril 2019;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6605-19 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 232-19 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables un certificat de conformité à cet égard.

7.6 Demande CPTAQ – Bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souhaite relocaliser son bureau municipal et construire un bâtiment d'entreposage pour la machinerie et les équipements municipaux ainsi qu'un entrepôt à sel;

ATTENDU QUE les sols de ce secteur présentent un très faible potentiel agricole, de classe 7-TP et que le milieu est situé dans la grande affectation agricole au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Robert-Cliche (SADR);

ATTENDU QU'à l'intérieur de la grande affectation agricole du SADR, les équipements et infrastructures municipaux sont autorisés en absence de lieux potentiels hors de l'affectation;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne possède pas de périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne comprend que 3 grandes affectations : Agricole, Forestière et Récréative;

ATTENDU QUE l'affectation Forestière est localisée au sud de la municipalité et est traversée par la route Saint-Alphonse et le rang Saint-Jules, donnant accès à des érablières et des propriétés boisées et que ces chemins sont difficiles d'accès en voiture et ne sont pas toujours praticables en période hivernale;

ATTENDU QUE l'affectation Récréative accueille quant à elle un terrain de camping et son agrandissement projeté. Situé dans une zone à risque de mouvement de sol, ce secteur ne comprend pas d'espace disponible pour l'implantation d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE l'affectation Agricole constitue donc la seule affectation où l'implantation des infrastructures municipales est possible et souhaitable;

ATTENDU QUE le site visé est localisé en bordure de la route des Fermes, est facile d'accès à toute période de l'année et est situé à l'extérieur des zones de contraintes identifiées au SADR (zone inondable et zone à risque d'érosion);

ATTENDU QUE le projet de relocalisation du bureau municipal vise un secteur plutôt déstructuré du territoire municipal, caractérisé par la présence de quelques résidences non agricoles;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas pour effet de briser l'homogénéité du milieu agricole dynamique;

ATTENDU QUE l'aliénation prévue n'aura pas pour résultante la création d'une propriété résiduelle de taille insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE le projet ne constitue pas un immeuble protégé pour l'application des distances séparatrices relatives à l'implantation ou l'agrandissement d'installation d'élevage;

ATTENDU QUE le projet ne créera donc pas de contrainte particulière pour les activités agricoles à proximité, ainsi que pour leur possibilité de développement;

ATTENDU QUE la municipalité doit actuellement louer des espaces à l'extérieur de la municipalité afin d'entreposer sa machinerie, augmentant ainsi les coûts pour la municipalité et réduisant l'efficacité des opérations municipales;

6606-19 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité :

- Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;
- Que la MRC Robert-Cliche recommande le projet de relocalisation du bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, et ses équipements et infrastructures complémentaires sur une partie du lot 4 373 688, pour une superficie d'environ 6 150 mètres carrés.

7.7 Plan régional des milieux humides et hydriques – Proposition

ATTENDU QUE la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques*, adoptée en juin 2017, confie aux MRC la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU QUE le PRMHH doit être élaboré et mis en œuvre dans une perspective de gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

ATTENDU QUE la MRC doit consulter les organismes de bassin versant, les tables de concertation régionale concernées, les conseils régionaux de l'environnement ainsi que les MRC qui ont la responsabilité d'établir un PRMHH applicable à un même bassin versant;

ATTENDU QUE plusieurs MRC peuvent s'entendre pour élaborer conjointement un PRMHH;

ATTENDU QUE la volonté des MRC de la Chaudière-Appalaches de réaliser conjointement la démarche de réalisation des PRMHH;

ATTENDU QUE le financement gouvernemental disponible de 83 300 \$ disponible pour la réalisation du PRMHH;

6607-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à la majorité:

- Que le Conseil de la MRC Robert-Cliche confirme son adhésion à une approche régionale Chaudière-Appalaches dans l'élaboration de son PRMHH, et autorise le préfet, monsieur Jonathan V. Bolduc et le directeur général, monsieur Jacques Bussièrès, à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la MRC Robert-Cliche, dont l'entente inter-MRC/Ville;
- Que le Conseil reconnaît la MRC de Lotbinière comme fiduciaire de l'entente inter-MRC/Ville pour la réalisation d'une démarche régionale Chaudière-Appalaches pour les PRMHH;
- Que le Conseil autorise le directeur général, monsieur Jacques Bussièrès, à déposer une demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'accéder au financement de 83 300 \$ disponible pour la réalisation des PRMHH et à signer la convention d'aide financière associée.

8. ÉVALUATION FONCIÈRE

8.1 Prolongation de la date limite des rôles d'évaluation pour 2020

ATTENDU QUE les rôles d'évaluation 2020 de Beauceville, Saint-Victor, Saint-Alfred, et Saint-Jules doivent être déposés pour le 15 septembre 2019;

ATTENDU QUE l'absence temporaire d'un technicien au service de l'évaluation;

ATTENDU QUE le service de l'évaluation demande de prolonger la date de remise des rôles pour l'année 2020 au 1^{er} novembre 2019, tel que le règlement nous le permet pour la ville de Beauceville et les municipalités de Saint-Victor, Saint-Alfred et Saint-Jules;

6608-19 SUR PROPOSITION de monsieur Denis Lehoux, il est résolu à l'unanimité de reporter au 1^{er} novembre 2019 le dépôt des rôles d'évaluation de Beauceville, Saint-Victor, Saint-Alfred et Saint-Jules.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

9.1 MADA 2019

ATTENDU QUE le développement et le rayonnement d'une région passent inévitablement par l'épanouissement des gens qui y vivent ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC Robert-Cliche ont à cœur et se soucient du bien-être de ses familles ;

ATTENDU QUE depuis 2008 une politique MADA est en vigueur dans chacune des municipalités de la MRC Robert-Cliche ;

ATTENDU QUE ces politiques MADA et leurs plans d'action ont permis la concertation du milieu et de nombreux partenaires autour de projets structurants et porteurs pour le bien-être des familles ;

ATTENDU QUE le dernier plan d'action 2015-2017 arrive à échéance et que la majorité des projets sont réalisés ;

ATTENDU QUE le milieu a une grande volonté de poursuivre cette concertation et mettre en place de nouveaux projets en faveur des familles ;

ATTENDU QUE le Ministère de la Famille et des aînés est présentement en appel de projets pour le programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

6609-19 Sur la proposition de monsieur Bernard Gendreau, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC Robert-Cliche procède au dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise à jour de sa politique MADA ainsi que son plan d'action associé pour elle et 9 de ses municipalités constituantes ;
- Que les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC Robert-Cliche, en partenariat avec les autres municipalités participantes du territoire ;
- Que Jacques Bussières soit le représentant autorisé pour signer les documents relatifs à cette demande pour la municipalité régionale de comté de Robert-Cliche;
- QUE Jean-Rock Veilleux soit la personne élue responsable des questions aînées de la MRC Robert-Cliche.

9.2 Programme Mobilisation – Diversité – Résolution MRC Beauce-Sartigan

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé un appel de propositions à l'intention des MRC afin de convenir de nouvelles ententes dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité pour un projet triennal qui débutera le 1^{er} avril 2019 pour se terminer le 31 mars 2022;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) veut mettre en place une nouvelle approche de partenariat avec les MRC et les acteurs des milieux de vie pour construire des collectivités plus accueillantes et inclusives;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer une demande était le 15 avril 2019 et que la durée de l'entente est de trois (3) ans minimum;

ATTENDU QUE ce programme nécessite une contribution financière des MRC partenaires et d'organismes collaborateurs;

ATTENDU QUE les trois (3) MRC de la Beauce (Beauce-Sartigan, La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche), les trois (3) organismes de développement économique de la Beauce (Centre local de développement de Robert-Cliche, Conseil économique de Beauce et Développement économique de la Nouvelle-Beauce, les deux (2) carrefours Jeunesse-Emploi (Beauce-Nord et Beauce-Sud) et la Beauce Embauche s'associent pour offrir de nouveaux services aux immigrants de la Beauce;

ATTENDU QUE les activités qui seront réalisées au cours des trois (3) années seront :

- Créer un climat propice à l'intégration durable de personnes immigrantes dans les municipalités visées grâce à la transformation des milieux :
 - Mettre en place des structures d'accueil par le biais de groupes de bénévoles accompagnateurs d'immigrants.
 - Offrir une formation sur le choc culturel pour les travailleurs étrangers et pour les travailleurs beaucerons. Développer des formations sur la communication et autres problématiques qui sont vécues en emplois par les travailleurs étrangers.
- Créer un climat propice à l'inclusion durable de personnes immigrantes dans les municipalités visées grâce à la qualité de vie des milieux :
 - Créer une activité civique dans chaque MRC.
- Accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes de la grande région de Montréal et favoriser leur établissement dans les trois MRC de la grande région de la Beauce :

– Accompagner la Beauce Embauche dans leur activité de régionalisation à Montréal.

- Faire rayonner la Beauce pour attirer des personnes immigrantes, principalement des travailleurs de toutes les régions du Québec, afin de répondre aux besoins de la main-d'œuvre des employeurs et de contribuer à la vitalité économique de la Beauce.

ATTENDU QUE les MRC de Beauce-Sartigan, de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche ainsi que la Beauce Embauche sont prêtes à contribuer pour un montant de 5 000 \$ pour totaliser une contribution de 20 000 \$ représentant la part du milieu de 50% pour l'année 2019 et le même montant pour les années 2020 et 2021 pour certaines activités qui seront réalisées par les carrefours jeunesse-emploi;

ATTENDU QUE la Beauce Embauche ainsi que d'autres partenaires contribueront pour un montant de 20 000 \$ par année pour la réalisation de certaines activités qui seront exécutées par la Beauce Embauche;

ATTENDU QUE la part de la MRC Robert-Cliche sera prise à même le Fonds de Développement des Territoires;

ATTENDU QUE seules les MRC sont les organismes admissibles pour déposer une demande d'aide financière au programme Mobilisation-Diversité;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche accepte que la MRC de La Nouvelle-Beauce soit la mandataire des trois (3) MRC de la Beauce (Beauce-Sartigan, La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche) pour le dépôt, la signature de l'entente, la gestion et la reddition de comptes du programme Mobilisation-Diversité au bénéfice de l'ensemble de la Beauce comprenant la mise en place d'un comité de gestion afin d'assurer la gestion, le suivi et l'évaluation de l'entente lequel comité regroupera les neuf (9) organismes partenaires;

6610-19 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité:

- Que les neuf (9) partenaires au dossier appuient la demande d'aide financière;
- Que la participation financière de 5 000 \$ de la MRC Robert-Cliche soit payée à même le Fonds de Développement des Territoires;
- Que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche, monsieur Jacques Bussières soit mandaté pour signer tous les documents nécessaires à ce projet.

9.3 Lettre d'appui – Projet Place aux jeunes MRC Robert-Cliche

ATTENDU QUE madame Marie-Josée Bolduc demande une lettre d'appui pour le projet « Place aux jeunes Robert-Cliche »;

ATTENDU QUE ce projet entraînera de nombreuses retombées positives sur notre milieu;

ATTENDU QU'avec la conjoncture économique actuelle, nous avons besoin d'un projet qui facilite la migration, l'établissement et le maintien des diplômés dans notre région;

ATTENDU QUE ce projet « Place aux jeunes de Robert-Cliche » permettra aux jeunes de développer des habiletés et des compétences qui faciliteront leur insertion professionnelle.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche est convaincue que cette initiative aura du succès, et est consciente de toute la mobilisation que ce projet suscite envers les différents acteurs locaux et régionaux;

6611-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche accorde son soutien moral à l'initiative du projet « Place aux jeunes Robert-Cliche » puisqu'il cadre bien avec les valeurs que nous prônons.

9.4 Recommandations – FSPS

- 6612-19 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve les montants suggérés pour chaque municipalité tel que le tableau l'indique.

Fonds de soutien aux projets structurants 2019-2020
Premier appel de projets

Dossier	Promoteur	Projet	Demandé	Projet global	Accordé	% du Projet
SEC0156-19	Mun. St-Séverin	Vision 2016-2026 Création de valeur – Phase VI	17 222.35 \$	22 152.35 \$	17 222.35 \$	80%
SEC0157-19	Mun. St-Victor	Refonte du site Web	8 913 \$	11 142 \$	8 913 \$	80%
SEC0158-19	Mun. St-Victor	Aménagement paysager de sentiers pédestres	16 422.50 \$	20 785.75 \$	16 422.50 \$	79%
SEC0159-19	Mun. St-Jules	Étude – Bâtiment des loisirs	4 600 \$	5 750 \$	4 600 \$	80%
			47 157.85 \$	59 830.10 \$	47 157.85 \$	

9.5 Prix du Patrimoine 2019 – Jean-Paul Bernard

ATTENDU QUE la candidature de monsieur Jean-Paul Bernard, qui a procédé à la restauration d'une grange familiale centenaire à Saint-Victor, est recommandée par le CLD Robert-Cliche comme lauréat local dans la catégorie Conservation et préservation;

- 6613-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche attribue le titre de Lauréat dans la catégorie *Conservation et préservation* des Prix du Patrimoine 2019 pour le territoire de la MRC Robert-Cliche à monsieur Jean-Paul Bernard de la municipalité de Saint-Victor.

9.6 Prix du Patrimoine 2019 – Florian Gagné

ATTENDU QUE la candidature de M. Florian Gagné, auteur-compositeur-interprète de musique country western et résident de Beauceville, est recommandée par le CLD Robert-Cliche comme Lauréat local dans la catégorie *Porteurs de tradition*;

- 6614-19 SUR PROPOSITION de monsieur Bernard Gendreau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche attribue le titre de Lauréat dans la catégorie *Porteurs de tradition* des Prix du Patrimoine 2019 pour le territoire de la MRC Robert-Cliche à monsieur Florian Gagné de ville de Beauceville.

10. PÉRIODE QUESTIONS

(Aucune question)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 6615-19 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 heures 35 minutes.

Jonathan V. Bolduc
Préfet

Jacques Bussières
Directeur général et
Secrétaire-trésorier